

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
VESLE MONTAGNE DE REIMS**

Séance du 26 juin 2006

L'an deux mille six le vingt six juin, le Conseil Communautaire, s'est réuni à Ludes, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques DOUADI, Président.

PRESENTS : M.COFFINET. J.L.PORTIER. C.COLLARD. J.C.BOCART. G.GEORGETON. D.QUATRESOLS. M.J.HURE. J.C.REMY. X.MULLER. J.C.LECOURT. R.AYALA. G.ROTHIER. J.DOUADI. S.BEAUVILLIER. D.HARLE. A.BUTEL. M.C.GUEBELS. C.KLEPKA. P.MACHET. G.DEDET. M.ARTICLAUT. J.BUSIN. J.M.DUBOIS. T.GIBELIN. J.E.PEUDEPIECE. V.JOUILLAT. R.D'ABREU ;

47/06 : MARCHÉ PROCÉDURE ADAPTÉE TRAVAUX VIABILISATION ZONE ARTISANALE COMMUNAUTAIRE LES ONGLETTES VERZY

VU la délibération n°45/06 prise par le conseil communautaire en date du 16 mai 2006

VU le coût d'objectif de l'opération

VU l'article 12 du guide interne de la commande publique : pour les travaux supérieurs à 90.000 €/HT la personne responsable du marché présente à la commission d'appel d'offres son projet de marché et de classement des soumissionnaires.

LE CONSEIL DECIDE, DELIBERE, DE DESIGNER

Comme membres de la commission d'appel d'offres :

Membres titulaires
Guy flamand
Michel ARTICLAUT
Daniel LECLERC

Membres suppléants
Marie Josée HURE
Jean-Eric PEUDEPIECE
Xavier MULLER

48/06 : MARCHÉ PROCÉDURE ADAPTÉE TRAVAUX PROGRAMME GLOBAL ASSAINISSEMENT 2006

VU la délibération n°44/06 prise par le conseil communautaire en date du 16 mai 2006

VU le coût d'objectif de l'opération

VU l'article 12 du guide interne de la commande publique : pour les travaux supérieurs à 90.000 €/HT la personne responsable du marché présente à la commission d'appel d'offres son projet de marché et de classement des soumissionnaires.

LE CONSEIL DECIDE, DELIBERE, DE DESIGNER

Comme membres de la commission d'appel d'offres :

Membres titulaires
Guy flamand
Michel ARTICLAUT
Daniel LECLERC

Membres suppléants
Marie Josée HURE
Jean-Eric PEUDEPIECE
Xavier MULLER

49/06 : TRAVAUX URGENTS RESEAU EAUX PLUVIALES RUE DE VAUDEMANGE TRÉPAIL / OUVERTURE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES

VU les dégâts constatés rue de Vaudemange sur le réseau d'eaux pluviales et la reconstruction nécessaire d'une partie de celui-ci

VU la nécessité de réaliser un passage caméra dans le réseau pour établir un diagnostic des travaux à réaliser

VU le coût d'objectif de ce diagnostic

LE CONSEIL DECIDE, DELIBERE, DE DESIGNER

DE FAIRE réaliser un diagnostic du réseau concerné

DE VALIDER le choix du président après mise en concurrence pour l'entreprise SOGESSAE qui effectuera ce diagnostic pour un montant de 575 €/HT

D'OUVRIER un programme d'investissement nouveau au budget général 2006 M14 équilibré comme suit

Programme 184 « Réseau pluvial rue de Vaudemange Trépail »

Dépenses 2315-184 5.000 €

Recettes 1641-184 5.000 €

50/06 : CREDITS SUPPLEMENTAIRES PROGRAMME D'INVESTISSEMENT N° 124

VU les travaux réalisés rue Maréchal à Verzenay et les inscriptions budgétaires correspondantes

LE CONSEIL DECIDE, DELIBERE, DE DESIGNER

D'ABONDER le programme n°124 du budget primitif 2006 comme suit :

Dépenses 2315-124 185 €

Recettes 1641-124 185 €

51/06 : ORDRE DE VIREMENT / CONSTRUCTION ATELIER GARAGE SERVICE ASSAINISSEMENT

VU les travaux de construction d'un garage atelier destiné au service assainissement

VU la délibération n°46/06 prise par le conseil communautaire en date du 16 mai 2006

VU le coût estimatif des travaux

LE CONSEIL DECIDE, DELIBERE, DE DESIGNER

DE PROCEDER au virement de crédits suivant sur le budget annexe d'assainissement M49 2006 :
75.000 € de l'article 2315-054 vers l'article 2315-052

DE VALIDER le choix du président après mise en concurrence pour

Le cabinet QUALICONSULT 51100 REIMS qui effectuera la mission de contrôle technique construction pour un montant de 3000 €/HT et la mission de coordination S.P.S pour un montant de 2000 €/HT

52/06 : OUVERTURE CREDITS SUPPLEMENTAIRES BUDGET GENERAL « MOBILIER POINT ACCUEIL TOURISME VERZY »

VU l'ouverture et l'aménagement d'un point d'accueil tourisme à Verzy

VU l'achat de mobilier pour un montant de 129,91 € /TTC et d'un routeur informatique

LE CONSEIL DECIDE, DELIBERE, DE DESIGNER

D'OUVRIR un programme d'investissement nouveau au budget général équilibré comme suit

Programme n°185 « mobilier et informatique point accueil tourisme Verzy »

Dépenses

2184-185 130 €

2183-185 260 €

Recettes

1641-185 390 €

53/06 : RAPPORT ANNUEL ASSAINISSEMENT EXERCICE 2005

VU la loi n°95-101 du 2 février 1995 et le décret du 6 mai 1995

Le Président présente aux membres du conseil le rapport annuel 2005 relatif au service d'assainissement. Ce rapport comprend un compte rendu général de la situation existante du service d'assainissement, puis des fiches détaillées comprenant des indicateurs techniques et financiers pour les communes assainies.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE

D'ADOPTER le rapport tel que présenté et joint en annexe de la présente.

Le rapport sera transmis aux communes adhérentes qui devront le présenter à leur conseil municipal avant le 31 décembre.

54/06 : TRAVAUX INSTALLATION RESEAU ASSAINISSEMENT EAUX USEES RUE DU PETIT SILLERY COMMUNE DE SILLERY

VU l'article 3.4 des statuts communautaires

VU le projet d'aménagement de voirie communal et projet communautaire d'installation du réseau d'assainissement collectif des eaux usées rue du petit Sillery dans la commune de Sillery

VU la représentation- substitution pour la commune de Sillery de la Communauté de Communes Vesle Montagne de Reims dans les instances du S.I.VA.VE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE

DE FAIRE réaliser ces travaux sous réserve d'obtention des financements correspondants

DE DEMANDER au Comité syndical du S.I.VA.VE de bien vouloir inscrire ce projet de travaux pour l'exercice 2007 et de lancer les études nécessaires à sa réalisation

55/06 : ZONE ARTISANALE COMMUNAUTAIRE LES ONGLETTES / ACHAT PARCELLES / TPZ

VU la délibération n°33/06 prise par le conseil communautaire en date du 30 mars 2006

VU le document d'arpentage relatif à la vente par la commune de Verzy au profit de la CCVMR de terrains au lieu dit Les ongles

VU la délibération n°34/06 prise par le conseil communautaire en date du 30 mars 2006

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE

DE PRECISER que l'acquisition de terrain pour la création de la zone artisanale communautaire de Verzy portera sur les parcelles suivantes :

Section ZA n°52 pour 1ha 19a 01ca

Section AD n°409 pour 0a 25ca

Section AD n°411 pour 8a 07ca

Section AD n°412 pour 9a 03ca

Soit ensemble 1ha 36a 36ca

DE PRECISER que la taxe professionnelle de zone instaurée s'appliquera sur cette emprise sus-référencée à l'exclusion de la parcelle section AD n°412 pour 9a 03ca